



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210624-D00652610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 27 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 11), M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 9), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Étaient présents en visio-conférence : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Marie-Thérèse MICHEL

Secrétaire : Mme Julie CHETTOUH

Étaient absents : M. Hasni ALEM, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLIOLO à M. François BOUSSO, M. Damien HUGUET à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 28), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Gilles SPICHER à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 50 - Fête de la Musique 2021 - Attribution de subventions aux associations culturelles

Fête de la Musique 2021

Attribution de subventions aux associations culturelles

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	9/06/2021	Favorable unanime

Résumé : Le présent rapport a pour objet de valider l'organisation spécifique de la Fête de la Musique 2021, par des partenaires associatifs, en sites clos et sur réservation à Besançon. Dans ce cadre, il est proposé d'allouer 16 200 € à ces associations qui proposent des événements musicaux le 21 juin.

Rappel de l'organisation de la Fête de la Musique (FdIM) à Besançon :

La Fête de la Musique est copilotée dans le cadre d'un Comité Technique par la DAC (Direction Action Culturelle) et la DSTP (Direction Sécurité Tranquillité Publique), en partenariat avec l'association le Bastion :

- la DAC pilote le volet artistique et culturel, apporte un soutien financier (subventions) aux associations de musiques actuelles partenaires, représentatives de différentes esthétiques (Citron Vert, Uppertone, ASEP, Le Collectif Haiku et Bastion). Ces cinq associations sont habituellement - hors crise sanitaire - organisatrices des cinq scènes situées sur les principales places de la Ville. Par ailleurs, la DAC coordonne la communication de l'événement avec la Direction Communication et le Bastion. Elle prend également en charge les frais d'agences de sécurité,

- la DSTP pilote la sécurisation et la coordination logistique de l'événement et prend en charge le DPS (Dispositif de Prévention et de Secours),

- le Bastion participe à la coordination et à la communication de l'événement et organise la plus grande scène, place de la Révolution. Pour cette participation à la coordination, l'association bénéficie d'une subvention de 3 000 € conformément à la convention triennale 2019-20-21 qui la lie à la Ville de Besançon.

Hors crise sanitaire, ce cadre organisationnel en centre-ville combine à la fois l'enjeu de favoriser une circulation des publics, une représentativité et une découverte de la diversité musicale et de la scène locale, tout en laissant la possibilité aux musiciens amateurs et initiatives individuelles de se produire dans des conditions de visibilité correctes (accompagnement par le Bastion/carte interactive). Il permet de contrôler plus facilement un périmètre, afin de respecter les contraintes associées aux obligations et mesures de sécurité liées au plan vigipirate.

Pour rappel, en raison de la crise liée à l'épidémie de Covid 19, la FdIM n'a pu se dérouler en 2020 à Besançon. Une formule « digitale » avait donc été proposée aux Bisontins.

En 2021, pour répondre à une commande des élus Culture et Sécurité Tranquillité Publique d'organiser la Fête de la Musique dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, la DAC et la DSTP ont réfléchi à une configuration plausible de la Fête de la Musique 2021, dès le mois de mars.

I. 2021 : une Fête de la musique adaptée, en sites clos et en présentiel

A/ Cadre général

Il est proposé pour cette année 2021, encore très impactée par la crise sanitaire, une Fête de la Musique organisée par les partenaires de la Ville, dont les projets de concerts se dérouleront en sites clos, en extérieur, à jauge réduite et contrôlable :

- ouverts au public sur réservation, avec public assis, distancié et masqué.
- ou ouverts à un public scolaire uniquement.

B/ Rappel du budget 2021 inscrit au sein des crédits DAC :

Prestation sécurité Fête de la Musique	7 082 €
Subventions associations partenaires Fête de la Musique Dont 3 000 € de coordination pour l'association Le Bastion, soit 15 300 € + 3 000 €	18 300 €
	25 382 €

C/ Programmation et propositions de soutiens aux partenaires organisateurs :

Association partenaire	Programmation	Subvention en € proposée	Convention ou avenant
ASEP	1 - Une scène hip hop au CCUB Centre des Cultures Urbaines dans le parc extérieur, quartier des Torcols, 2 - Une scène découverte musicale en école dans le quartier des Cras avec deux artistes musiciennes	2 300	Convention
Le Bastion	1 - Une captation et réalisation de 5 clips vidéos de sorties de résidences de groupes qui répètent dans les studios de répétition du Bastion afin de mettre en valeur les pratiques amateurs fortement impactées durant la crise sanitaire, 2 - Un concert ouvert au public, suite à la restitution du projet de l'association Le Bastion « Fabrique à musique », en soirée dans la Cour du Collège Victor Hugo	6 400	Avenant à la convention triennale du Bastion
Uppertone	Une soirée de 4 groupes de musique jamaïcaine dans la Cour du Musée du Temps	2 200	/
Le Collectif Haiku	Une tournée d'une fanfare de 15 musiciens dans 4 à 6 écoles de la Ville, soit des sessions live de 25 mn uniquement destinées aux scolaires	2 300	/

Le Citron Vert	Un concert électro avec mapping immersif (vidéo projection) dans le Fort de Bregille était prévu. L'association Le Citron Vert, en raison des conditions météorologiques et de la prévision d'orages, a pris la décision d'annuler son événement. L'association a confirmé n'avoir engagé aucun frais, tant artistique que logistique, pour l'événement. Il est donc proposé d'annuler la subvention proposée à l'association Le Citron Vert d'un montant de 2 100 €.	0 <i>(2 100€ initialement prévu)</i>	/
	TOTAL des subventions pour l'organisation des événements	13 200	
Le Bastion	Participation à la coordination de la Fête de la Musique	3 000	Avenant à la convention triennale du Bastion
	TOTAL subventions pour la Fête de la Musique 2021	16 200	

Il est ainsi proposé d'allouer 16 200 € aux associations organisatrices d'événements pour la Fête de la Musique (et non plus 18 300 €).

A noter que, par ailleurs, la Citadelle propose en ses murs des scènes de concerts de domaines éclectiques et la Rodia une soirée de concerts sur sa terrasse. Ces propositions s'inscrivent dans la programmation travaillée par la DAC avec le Bastion, sans sollicitation de subvention.

II. Présentation du dispositif sanitaire et de sécurité

Les concerts proposés se dérouleront en sites clos, en extérieur, à jauge réduite et contrôlable (jauge a priori à 65 % de la jauge hors covid selon les consignes qui seront en cours à cette date). Ils seront ouverts au public sur réservation, avec public assis, distancié et masqué. Les projets en écoles (sauf collège) seront réservés à un public scolaire uniquement.

Un dossier de sécurité global réalisé par la DSTP sera présenté en Préfecture. Il précisera pour chaque site le protocole vigipirate et sanitaire mis en place pour que la soirée se déroule dans des conditions de sécurité optimales pour les publics, les organisateurs et les artistes présents.

Des visites sur sites se dérouleront tout au long de la soirée par un comité technique élargi. Des agents de sécurité seront déployés sur chaque site. Des patrouilles dynamiques de police municipale et nationale sont prévues pour contrôler les rassemblements intempestifs sur l'espace public. Une patrouille de police dynamique et des agents de sécurité, en statique, sécuriseront l'entrée de la Citadelle.

Enfin, une communication spécifique sera créée pour l'événement : adresse mail pour informations, programme, obligation de réservation aux concerts, règles vigipirate et sanitaires voire moyens de transports spécifiques mis en place. Les concerts en écoles élémentaires seront quant à eux mis en valeur car non ouverts au public.

En cas d'accord, la dépense sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.30.6574.10032.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions proposées pour un montant total de 16 200 € pour l'organisation de la Fête de la Musique 2021,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de l'association Le Bastion et la convention avec l'ASEP à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

**Avenant n°6 à la Convention d'objectifs triennale du 18 avril 2019
entre la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et le Bastion**

Entre les soussignés :

La Ville de Besançon, représentée par Mme Anne VIGNOT, Maire de la Ville de Besançon, agissant en cette qualité, dûment habilitée par la délibération du 24 juin 2021, relative à l'organisation de la Fête de la Musique 2021, ci-après désignée «la Ville» dans le présent avenant,

d'une part, et

L'association Le Bastion, représentée par M. Yann MOREL, son Président, domiciliée 16 avenue Arthur Gaulard 25000 BESANÇON, n° SIRET 35304 223700019, APE 9499z, ci-après désignée «l'association» dans le présent avenant,

d'autre part.

Il est préalablement rappelé :

La Ville de Besançon apporte son soutien à l'association Le Bastion dans le cadre de ses actions d'encadrement et d'accompagnement à la pratique des musiques actuelles. A ce titre, la Ville a conclu avec l'association une convention triennale 2019-2020-2021.

L'association a souhaité s'associer aux actions menées par la Ville dans la cadre de la Fête de la Musique.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de fixer les conditions de versement à l'association de subventions spécifiques au titre de sa participation à l'organisation de la Fête de la Musique 2021.

Article 2 : Engagements de la Ville

Font l'objet du présent avenant :

- le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association pour sa participation à l'organisation de la Fête de la Musique 2021, à travers un rôle d'interface avec le milieu musical
- le versement d'une subvention de 6 400 € à l'association pour
 - une captation et réalisation de 5 clips vidéos de sorties de résidences de groupes qui répètent dans les studios de répétition du Bastion afin de mettre en valeur les pratiques amateurs fortement impactées durant la crise sanitaire
 - un concert ouvert au public, suite à la restitution de leur projet Fabrique à musique, le 21 juin en soirée dans la Cour du Collège Victor Hugo.

Article 3 : Engagements de l'association

L'association s'engage à justifier de l'utilisation des subventions complémentaires allouées au titre du présent avenant et à les intégrer dans le cadre de ses comptes et bilans 2021.

Article 4 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention triennale 2019-2020-2021 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires, à le

Pour le Bastion,

Pour la Ville de Besançon,
Pour la Maire, par délégation

Yann MOREL
Président

Aline CHASSAGNE
Adjointe déléguée à la Culture, au
Patrimoine, aux Musées et aux
Equipements culturels

**Convention de subventionnement 2021 pour la Fête de la Musique
Ville de Besançon
ASEP (Association Sportive et d'Education Populaire) Cras Chaprais Viotte**

Entre

L'Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP) Cras Chaprais Viotte, représentée par sa Présidente, Mme Patricia FLEURY, domiciliée 22 rue Résal à Besançon, ci-après dénommée « l'association »

ET

La Ville de Besançon, représentée par sa Maire, Mme Anne VIGNOT, domiciliée 2 rue Mégevand à Besançon, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2021, ci-après dénommée « la Ville »,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La Ville de Besançon, le CCAS de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ont signé une convention-cadre avec l'ASEP le 31 décembre 2018 pour une période de 5 années, de 2019 à 2023, pour s'accorder dans l'objectif commun de contribuer à la mise en œuvre d'un projet de développement social sur le territoire d'intervention de l'association. Ce projet inclut les actions de l'association dans le domaine culturel qui contribuent notamment à garantir l'accès à la culture pour tous et à développer la diffusion d'œuvres et le soutien aux artistes.

Cette convention-cadre sert de socle pour y appuyer des partenariats spécifiques : le partenariat entre la Ville de Besançon et l'ASEP pour la Fête de la Musique 2021 fait ainsi l'objet de la présente convention.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les engagements de la Ville et de l'association, dans le cadre de la Fête de la Musique 2021.

Article 2 : Engagements de la Ville

La Ville s'engage à verser une subvention de 2 300 € à l'association pour l'organisation

- d'une scène hip hop au CCUB Centre des Cultures Urbaines dans le parc extérieur

- d'une scène découverte musicale en école dans le quartier des Cras avec deux artistes musiciennes dans le cadre de la Fête de la Musique, le 21 juin 2021.

Cette subvention sera versée en une fois après la signature de la présente convention.

Article 3 : Engagements de l'association

L'association s'engage à organiser et animer :

- une scène hip hop au CCUB Centre des Cultures Urbaines dans le parc extérieur, quartier des Torcols, à Besançon

- une scène découverte musicale à l'école Paul Bert à Besançon avec deux artistes musiciennes dans le cadre de la Fête de la Musique, le 21 juin 2021.

L'association s'engage également à justifier de l'utilisation de cette subvention pour l'objet de la présente convention et à l'intégrer dans ses comptes et bilans 2021.

Fait en deux exemplaires, à le

Pour l'ASEP CRAS CHAPRAIS,

Pour la Ville de Besançon,
Pour la Maire, par délégation

Patricia FLEURY
Présidente

Aline CHASSAGNE
Adjointe déléguée à la Culture, au Patrimoine, aux
Musées et aux Equipements culturels

ANNEXE